



CATALOGUE FORMATIONS

LE RÉSEAU APOGÉES

Créé à l'initiative d'une quinzaine de directeurs d'ESSMS qui souhaitent optimiser leurs conditions d'achats, **le Réseau APOGÉES accompagne depuis 40 ans les établissements de l'Économie Sociale et Solidaire.**

Notre Réseau a depuis grandi et évolué, tout en restant fidèle à ses valeurs :
UNION, SOLIDARITÉ, EFFICACITÉ, INDÉPENDANCE



Aujourd'hui, ce sont plus de **10 000** établissements qui font confiance à APOGÉES et que nous soutenons **grâce à nos deux missions :**



ACCOMPAGNER NOS ADHÉRENTS

en leur fournissant les outils pour leur permettre de maîtriser les fonctions support et les garder au service de leur projet.



ANIMER LE RÉSEAU

en partageant et en mutualisant les savoir-faire, en valorisant l'innovation sociale et en coconstruisant les solutions de demain.



Le cabinet APHILIA Conseil a été créé en 2016, afin de répondre de manière adaptée aux demandes des adhérents du Réseau APOGÉES.

Pour autant, le champ d'intervention du cabinet ne se limite pas aux seuls adhérents du Réseau, mais intègre l'ensemble de l'Économie Solidaire et Sociale.

Le cabinet est membre du Réseau APOGÉES mais il nous est apparu essentiel de préserver l'indépendance et l'autonomie de son action vis-à-vis du Réseau, il a donc été décidé de créer juridiquement une structure autonome de l'Économie Sociale et Solidaire. APHILIA Conseil est une SCIC, qui dispose de sa propre gouvernance et se trouve ainsi protégé dans la construction de ses démarches, dans la liberté de ses jugements et dans les orientations et conseils qu'il peut être amené à délivrer à ses clients.

Le cabinet APHILIA Conseil est ainsi totalement à l'abri d'éventuelles interventions des membres du Réseau APOGÉES, particulièrement dans le cadre des évaluations où des jugements de conformités doivent être prononcés.

NOS TROIS MÉTIER S



LA FORMATION



Organisme **certifié QUALIOPI**
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation



LES ÉVALUATIONS



Organisme **accrédité COFRAC**
(Accréditation COFRAC Inspection N° 3-1985 portée disponible sur www.cofrac.fr)



LE CONSEIL

Dans le cadre d'une **mission de conseil**, nos consultants vous accompagnent pour trouver des solutions, améliorer vos performances, animer des groupes de travail, en s'adaptant à vos besoins et projets.



Le cabinet APHILIA Conseil cultive une véritable **philosophie du sur mesure** et dans cet esprit, il favorise l'écoute de ses clients sans distinction organisationnelle ou géographique.

Les démarches de conseil et de formation sont **coconstruites avec le client**, à la fois sur les attentes et sur la méthode d'intervention.



APHILIA Conseil a le souci de répondre, au plus juste au besoin du client, dans une **recherche d'autonomie des structures** et propose une démarche adaptable sans processus préétabli.

Le secteur social et médico-social est fort d'une identité propre s'appuyant sur des cultures métier qui ancrent leur action sur l'**accompagnement des personnes vulnérables**.

Le cabinet APHILIA Conseil est **un cabinet militant** en ce sens où il défend et promeut l'identité, la culture et les dynamiques de métiers de l'ensemble du secteur.



LA FORMATION DANS LES ESSMS



La formation joue un rôle fondamental pour les professionnels du **secteur médico-social**, tant sur le plan de la qualité de l'accompagnement des usagers que sur celui de l'épanouissement professionnel.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les publics accompagnés (personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfants en difficulté, etc.) ont des besoins complexes et évolutifs. La formation permet de :

- Mieux comprendre les troubles, pathologies ou contextes de vie des usagers,
- Adapter les pratiques d'accompagnement,
- Favoriser une approche bienveillante, éthique et centrée sur la personne.

L'INSCRIPTION DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Les établissements doivent justifier des actions mises en œuvre pour améliorer leur fonctionnement. La formation permet :

- De répondre aux exigences des évaluations (référentiel HAS),
- De faire vivre la démarche qualité de manière concrète.

ADAPTATION AUX ÉVOLUTIONS DU SECTEUR

Le secteur médico-social évolue rapidement :

- Cadre législatif en constante évolution,
- Digitalisation (dossiers informatisés, exigences du RGPD).

La formation permet aux professionnels de rester à jour et d'intégrer ces évolutions dans leurs pratiques quotidiennes.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

La formation continue aide à :

- Renforcer les compétences techniques et relationnelles (communication, gestion des conflits, animation d'ateliers, etc.),
- Gagner en autonomie et en efficacité.

RÉFLEXION ÉTHIQUE ET POSTURE PROFESSIONNELLE

Les professionnels du médico-social sont souvent confrontés à des dilemmes éthiques. La formation offre :

- Un espace de réflexion,
- Des outils pour prendre du recul,
- Des repères pour adopter une posture juste et professionnelle.

RENFORCEMENT DU TRAVAIL EN ÉQUIPE

La formation favorise :

- La cohésion d'équipe,
- Une meilleure coordination entre les différents acteurs (soignants, éducateurs, psychologues, etc.),
- Le développement d'une culture commune au sein des établissements,
- L'élaboration et le suivi des plans d'accompagnement personnalisés.

PRÉVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE

Face à la charge émotionnelle et à l'intensité du travail, la formation peut :

- Apporter des outils pour mieux gérer le stress,
- Promouvoir la qualité de vie au travail,
- Contribuer à la prévention du burn-out.

La formation ne concerne pas que les professionnels, **elle concerne également les bénévoles, les administrateurs et les membres des Conseils d'Administration des structures associatives.**

La bonne compréhension et le respect des rôles respectifs des professionnels et des bénévoles est un élément clé de la bonne gestion et de la stabilité des structures associatives.





LA FORMATION CHEZ APHILIA

QUELQUES CHIFFRES

67

FORMATIONS RÉALISÉES DEPUIS 2019

515

STAGIAIRES FORMÉS DEPUIS 2019

89,6%

TAUX DE SATISFACTION DES APPRENANTS
ÉVALUÉS DEPUIS 2019

87%

TAUX DE RÉUSSITE DES APPRENANTS
ÉVALUÉS DEPUIS 2019

LA CULTURE DU SUR-MESURE

Notre cabinet APHILIA Conseil propose un catalogue évolutif de formations. Les formations sont adaptées en fonction des problématiques de chaque client et nous sommes également en capacité de proposer des démarches spécifiques ne figurant pas dans ce catalogue.

UNE MÉTHODOLOGIE ACTIVE POUR UNE APPROPRIATION IMMÉDIATE DES PARTICIPANTS

Nos formations sont conçues pour être immédiatement mobilisables par les participants dans leurs fonctions : notre approche s'appuie sur la contribution active des participants, qu'ils soient personnels des structures, bénévoles ou partenaires et chaque session de formation vise à renforcer leur capacité.

- Après des exposés didactiques sur le sujet, des échanges et débat avec les apprenants sur leurs pratiques sont proposés.
- Au cours de la formation, des exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.
- Des questionnaires de positionnement au début et en fin de formation permettent d'évaluer les compétences acquises et de visualiser les progrès des apprenants.

UN LIEN FORT AVEC LES ÉVALUATIONS

Un certain nombre de formations traitent de problématiques liées au nouveau dispositif d'évaluation suivant le référentiel de l'HAS, aussi bien dans sa compréhension que dans la préparation de l'établissement et de ses équipes à la visite des évaluateurs.

Le cabinet APHILIA est accrédité par le COFRAC pour réaliser ces évaluations, et notre équipe de formateurs comprend des professionnels expérimentés qui participent par ailleurs activement aux évaluations d'ESSMS.

Ils sont donc idéalement placés pour observer les effets de ce dispositif, et lever les appréhensions souvent remarquées au sein des équipes lors des visites des organismes évaluateurs.

DES FORMATIONS MILITANTES

Enfin, la majeure partie de ces formations est à destination des professionnels, mais nous proposons également des formations militantes à destination des bénévoles et des administrateurs des structures associatives.

Le cabinet dispose d'un référent handicap dont la mission est d'apporter les adaptations nécessaires aux personnes en situation de handicap.

SOMMAIRE DES FORMATIONS

LES FORMATIONS TECHNIQUES POUR LES FONCTIONS SUPPORT

Professionnels concernés : Directions, cadres, ressources humaines et personnel de cuisine

- : Promouvoir une culture de la sécurisation des données respectueuse du RGPD
FORMATION RGP
- : Élaborer le DUERP au sein de votre structure
FORMATION DUERP
- : Maîtriser et mettre en œuvre la méthode HACCP
FORMATION HACCP

LES FORMATIONS POUR DÉVELOPPER L'EXPERTISE DES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU SOIN

Professionnels concernés : Chefs de service, assistants social, éducateurs, infirmiers, aides-soignants, AEES, ...

- : Promouvoir une culture de la bientraitance et détecter les situations à risque
FORMATION BIENTRAITANCE
- : Maîtriser le secret professionnel au sein de votre structure
FORMATION SECRET PROFESSIONNEL
- : Des mots pour le dire : prendre du recul et réinventer sa pratique professionnelle
FORMATION GROUPE DE PAROLE
- : L'accompagnement en soins palliatifs et à la fin de vie
FORMATION ACCOMPAGNEMENT FIN DE VIE

LES FORMATIONS POUR ACCOMPAGNER DES PROJETS DE LA GOUVERNANCE

Professionnels concernés : Présidents, administrateurs, bénévoles ...

- : Recruter et fidéliser vos bénévoles
FORMATION BÉNÉVOLES
- : Être administrateur au sein d'une association : les clés pour exercer son mandat en toute responsabilité
FORMATION ADMINISTRATEUR
- : Élaborer un projet associatif au plus proche de vos valeurs qui emporte l'adhésion de tous : salariés, bénévoles et bénéficiaires
FORMATION PROJET ASSOCIATIF

LES FORMATIONS POUR SOUTENIR LES PROJETS STRATÉGIQUES

Professionnels concernés : Directeurs généraux, directeurs, cadres de direction

- : Préparer l'évaluation d'un établissement ou d'un service social ou médico-social conformément à la procédure HAS
FORMATION PRÉ-ÉVALUATION
- : Élaborer un projet d'établissement / service participatif et fédérateur
FORMATION PROJET ÉTABLISSEMENT
- : Conceptualiser et formaliser sa politique achat
FORMATION POLITIQUE ACHAT

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis mai 2018 s'applique à toute organisation qui recueille et traite des données numériques personnelles. En tant qu'établissement social ou médico-social (ESSMS), vous êtes aussi concerné.

La formation

« PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA SÉCURISATION DES DONNÉES RESPECTUEUSE DU RGPD »

donnera à votre institution les outils pour comprendre et appliquer les principes de cette réglementation afin de garantir la confidentialité et la sécurité des informations des personnes que vous accompagnez et des professionnels.



Public cible

Tous les professionnels qui collectent ou travaillent avec des données personnelles



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

Sachant qu'une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation



Format

En présentiel sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Travail en groupe



Livable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)



Description

Cette formation au RGPD a pour but de sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles, en leur faisant bénéficier d'une approche globale et vulgarisée du sujet. Elle amène à une prise de conscience de la nécessaire évolution des pratiques professionnelles au sein des structures concernant le recueil, le traitement et l'utilisation des données des bénéficiaires.



Objectifs

- Entrer dans une culture de sécurisation des données personnelles,
- Bien appréhender le RGPD dans toutes ses dimensions,
- Être en capacité d'appliquer le RGPD à son établissement,
- Fixer un périmètre adapté à l'établissement et répondant à ses besoins,
- Acquérir les attitudes et les pratiques qui protègent les données dans la pratique professionnelle au quotidien.

Démystifiez le RGPD afin de le rendre accessible pour vos professionnels, et adoptez des pratiques conformes et sécurisées pour mieux accompagner vos bénéficiaires.



Contenu de la formation

Jour 1

Module 1 : le RGPD et ses enjeux

Module 2 : les 7 points du RGPD

- Le consentement
- La collecte des données
- Le transfert des données
- La demande de suppression des données de la part d'un usager
- Les dispositions prises pour les mineurs de moins de 15 an
- La possibilité d'exercer une action de groupe devant la Justice
- Les sanctions pour défaut d'application du RGPD

Jour 2

Module 3 : la déclinaison sur votre structure

Module 4 : comment faire évoluer son dispositif RGPD une fois les bases acquises ?

Tous les employeurs ont une obligation de sécurité de résultats à l'égard de leurs salariés. Le Dossier Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) permet de répertorier les risques professionnels, notamment sociaux et psychosociaux et les obligations en matière de prévention.

La formation

« ÉLABORER LE DUERP AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE »

donnera à votre institution les outils pour élaborer ce document obligatoire et assurer son utilisation au quotidien.



Public cible

- Directeurs d'établissement
- Cadres / Cadres de santé
- Responsable des Services Généraux
- Membres de CSSCT / Représentants du personnel



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

Une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation.



Format

En présentiel
sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Travail en groupe



Livvable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)

Description

La mise en place d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire pour toutes les structures, et ce document doit être remis à jour chaque année.

En plus de l'obligation vis-à-vis de l'inspection du travail, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent le présenter lors de leur évaluation, depuis la mise en place du nouveau référentiel d'évaluation par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2022.

Objectifs

- **Comprendre le cadre réglementaire :** maîtriser les obligations légales en matière de sécurité au travail et de prévention ;
- **Identifier et évaluer les risques :** apprendre à repérer les dangers et risques (conflits, agressions, harcèlement, burn out, etc.) et à évaluer leur criticité ;
- **Élaborer le DUERP :** acquérir la méthodologie permettant de formaliser un document adapté à vos spécificités, identifiant les actions préventives à mettre en œuvre ;
- **Impliquer les acteurs internes :** s'approprier les outils pour mobiliser et sensibiliser votre personnel à la prévention des risques.

Répondez à vos obligations légales et réglementaires et aidez vos équipes à élaborer et à s'approprier un DUERP.

Contenu de la formation

Module 1 : cadre juridique du DUERP

- Directive cadre européenne santé sécurité au travail du 12 juin 1989
- Loi du 05/11/2001 sur l'obligation de transcrire les résultats de l'évaluation
- Loi du 02/08/2021 portant réforme sur le DUERP
- Décret du 13/03/2022

Module 2 : méthode d'élaboration et de communication du DUERP

- Les acteurs
- La structuration du document
- La communication et la consultation du document
- La révision du DUERP
- L'archivage du DUERP

Module 3 : concepts de base pour élaborer son DUERP

- Les 9 principes généraux de la prévention
- Définition et périmètre de l'unité de travail
- Identification et recensement des risques
- Analyse du risque
- Conditions d'exposition des salariés aux risques
- Le programme annuel de prévention

Le + APHILIA Conseil :
le DUERP clé en main !

Au-delà de cette formation, le Cabinet APHILIA Conseil peut prendre en charge la rédaction de votre DUERP. Dans le cadre d'une mission de conseil, notre consultant vous accompagnera dans la définition et l'animation de groupes de travail, et proposera à votre comité de pilotage une version rédigée de votre DUERP.

Pour plus d'informations, contactez-nous !

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui gèrent leur restauration en direct sont soumis à de nombreuses obligations, notamment en matière d'hygiène et sécurité des repas servis à leurs bénéficiaires.

La formation

« MAÎTRISER ET METTRE EN ŒUVRE LA MÉTHODE HACCP »

donnera à votre association les outils nécessaires pour maintenir une restauration en gestion directe performante.



Public cible

Cuisiniers, commis, maîtresses de maison, responsables de services, personnels de direction et toute personne impliquée dans la sécurité sanitaire de l'alimentation



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

Sachant qu'une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation



Format

En présentiel sur site, à proximité d'une cuisine



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Travail en groupe
- Échanges sur les pratiques



Livrable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur

Pour les remises à niveau : tarif sur devis

Financement possible par OPCO (Qualiopi)



Description

Cette formation est conçue pour les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux qui gèrent directement leur service de restauration. Elle vise à fournir les compétences nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) efficace, en s'appuyant sur la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). Elle permet aux professionnels de mettre en œuvre de manière efficiente cette méthode afin d'assurer la sécurité sanitaire des aliments servis aux bénéficiaires, en conformité avec les réglementations en vigueur.



Objectifs

- **Comprendre la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire :** rappel des différentes obligations ;
- **Comprendre les principes et enjeux de la méthode HACCP :** analyse des dangers potentiels à chaque étape de la production alimentaire ;
- **Maîtriser la conception et la mise en œuvre d'un Plan de Maîtrise Sanitaire :** élaboration des procédures pour prévenir, éliminer ou réduire les dangers identifiés ;
- **Faire évoluer les pratiques des professionnels :** sensibilisation et mise en place de formations en hygiène alimentaire ;
- **Élaborer des procédures de traçabilité et de gestion des non-conformités :** mise en place des outils de suivi pour réagir rapidement en cas de problème sanitaire.

Développez une culture de la sécurité et de l'hygiène dans l'ensemble des pratiques culinaires.



Contenu de la formation

- **D'une manière générale :**
 - Présentation de la méthode HACCP
 - Réglementation en application
 - Moyens de maîtrise de la contamination, de l'apparition de dangers
 - Facteurs de risque alimentaire microbiologique, physique, chimique, allergène
 - Hygiène et sécurité des denrées alimentaires
 - Création du système documentaire et traçabilité
 - Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)
 - 7 principes pour analyser le risque
 - Plan de travail en 12 étapes
- **Module 1 : la qualité alimentaire** (logique et premières étapes)
- **Module 2 : la lutte contre la contamination**
- **Module 3 : la compréhension des origines** (réglementations et obligations)
- **Module 4 : le plan de maîtrise sanitaire** (conception et contenu)

La bientraitance est un enjeu majeur des établissements en charge de personnes vulnérables.

La formation

« PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA BIENTRAITANCE ET DÉTECTER LES SITUATIONS À RISQUE »

permettra aux équipes de s'approprier les concepts de la bientraitance et de reconnaître les situations équivoques pouvant déboucher sur de la maltraitance.



Public cible

Tout personnel paramédical, éducatif, social et divers services ayant en charge des personnes vulnérables en établissement, service ou à domicile



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

Sachant qu'une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation



Format

En présentiel sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Études de cas
- Échanges sur les pratiques



Livrable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)



Description

Le référentiel unique d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de la Haute Autorité de Santé (HAS) vient questionner la bientraitance et les risques de maltraitance. Le décret du n° 2024-166 du 29 février 2024 revisite le contenu du projet d'établissement ou de service en introduisant la démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance.



Objectifs

- **Comprendre les enjeux de la bientraitance :** connaître le cadre légal et gérer les notions de bientraitance et ses différents aspects ;
- **Détecter les signaux d'alerte :** définir les différentes formes de maltraitance et reconnaître les signes et situations à risque ;
- **Intervenir et prévenir efficacement :** savoir réagir en adoptant les postures professionnelles adéquates ;
- **Promouvoir une culture active de la prévention :** mettre en place des actions concrètes afin d'assurer un environnement sûr pour tous.

Inscrivez votre structure dans une démarche collaborative et continue d'amélioration de la qualité d'accueil, de soins et du respect des droits des bénéficiaires.



Contenu de la formation

- **Le cadre législatif et réglementaire**
La loi du 2 janvier 2002
Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)
- **Les concepts de bientraitance et de maltraitance**
La définition de la maltraitance
La compréhension et la mise en œuvre de la bientraitance
Le droit des personnes accompagnées
La prise de recul sur vos pratiques
La place de la bientraitance : la lutte contre la maltraitance dans la démarche qualité et la gestion des risques
- **Le repérage et le traitement des risques de maltraitance**

Le secret professionnel est une pierre angulaire des métiers du secteur social et médico-social, garantissant la confidentialité des informations personnelles des usagers et renforçant la confiance indispensable à un accompagnement de qualité.

La formation

« MAÎTRISER LE SECRET PROFESSIONNEL AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE »

permettra de définir cette notion et les professionnels concernés.



Public cible

- Tous les professionnels soumis à l'obligation du secret professionnel
- Cadres du secteur social et médico-social
- Tous les professionnels qui accompagnent les bénéficiaires



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

Sachant qu'une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation



Format

En présentiel
sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Travail en groupe



Livvable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)



Description

Le secret professionnel est devenu pour les professionnels concernés un concept flou. De nombreuses approximations entraînent des confusions, entre le secret professionnel, le secret professionnel partagé, le devoir de réserve, l'obligation de discrétion. Les références sont variées, pouvant s'appuyer sur le code pénal, sur le code de la santé publique, sur des chartes, voire le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

A partir des textes il s'agit de clarifier et de hiérarchiser les obligations pénales, les obligations légales, les obligations déontologiques et de les formaliser au travers de code, charte et bonnes pratiques définies au sein des associations. L'éclairage et la compréhension des textes se fera au travers de cas de jurisprudence.

Cette formation permet de :

- Acquérir une connaissance technique du secret professionnel,
- Déterminer qui est soumis au secret professionnel,
- Définir le secret et les conditions de sa levée,
- Définir le rôle du lanceur d'alerte.



Objectifs

- Comprendre le concept du secret professionnel ;
- S'approprier les différentes portées du secret professionnel : pénale, civile, administrative ;
- Définir le périmètre du secret professionnel ;
- Faire la distinction entre secret professionnel, obligation de réserve, obligation de confiance ;
- Appréhender correctement et avec justesse la notion de secret professionnel partagé ;
- Connaître les limites du secret professionnel.

*Aidez vos équipes à appréhender et maîtriser
la notion de secret professionnel.*



Contenu de la formation

Module introductif : origine et priorité d'accès aux soins

Module 1 : le secret professionnel dans les textes juridiques

Module 2 : les sanctions de la violation de l'obligation du secret professionnel (pénales, civiles, disciplinaires)

Module 3 : les obligations déontologiques de se taire

- Le devoir de réserve
- L'obligation de discrétion, de confidentialité
- Les codes déontologiques et les chartes
- Un métier en tension : les psychologues

Module 4 : les limites au secret professionnel

- L'obligation de parler malgré le secret professionnel
- Le lanceur d'alerte

Le besoin d'échanger et partager entre professionnels est primordial.

La formation

« DES MOTS POUR LE DIRE : PRENDRE DU RECUL ET RÉINVENTER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE »

permettra à vos équipes de se fédérer et s'entraider.



Public cible

Tout professionnel du secteur social et médicosocial



Prérequis

Aucun



Durée

1h30 à 2h00



Format

En présentiel
sur site



Nb participants

2 groupes de 8 à 10 personnes



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Échanges sur les pratiques
- Travail de recherche sur des thèmes choisis par les participants



Livrab

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

Sur devis

Financement possible par OPCO (Qualiopi)



Description

Le groupe de parole est un dispositif destiné à offrir aux professionnels un lieu sécurisé d'échange et de partage.

Dans un cadre structuré, cette formation leur permet de verbaliser leurs expériences, de surmonter le sentiment d'isolement, et de prévenir les risques d'épuisement professionnel.

Les participants partagent leurs pratiques, prennent du recul et mutualisent leurs compétences.



Objectifs

- **Encourager l'expression personnelle et collective** : favoriser la libération de la parole dans un environnement bienveillant et non-jugeant ;
- **Mutualiser les compétences** : créer des synergies entre collègues pour enrichir les pratiques professionnelles ;
- **Prévenir les risques psycho-sociaux** : lutter contre l'usure professionnelle et le burn out par l'écoute et la prise de recul dans l'exercice de la pratique.

Luttez contre l'usure professionnelle en proposant un espace d'expression et de cohésion à vos équipes.



Contenu de la formation

- **Échanges sur les situations apportées par les participants**
- **En fonction des groupes, proposition de travail commun sur différents thèmes** : harcèlement, addictions, etc.

La fin de vie d'un résident est souvent un évènement traumatisant pour les professionnels.

La formation « L'ACCOMPAGNEMENT EN SOINS PALLIATIFS ET À LA FIN DE VIE »

vous permettra de respecter la volonté de certains résidents souhaitant mourir au sein de leur lieu de vie en donnant aux équipes les outils leur permettant de faire face à la situation.



Public cible

- Infirmières / infirmiers et personnels soignants au sein des ESSMS
- Personnels accompagnants au sein des ESSMS
- Aidants et proches de personnes en fin de vie



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

Une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation.



Format

En présentiel
sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges sur les pratiques
- Travail en petits groupes



Livrable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)



Description

La formation vise à :

- Aider les personnels accompagnants et non-médicaux au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) à l'accompagnement à la fin de vie,
- Outiller les équipes lors de la fin de vie des bénéficiaires qui ne peuvent être guéris. La fin de vie ne s'accompagne pourtant pas que de gestes médicaux, l'accompagnement non-médical étant tout aussi important,
- Rendre les personnels non-médicaux acteurs de la fin de vie : les aider à comprendre les différentes étapes de l'accompagnement en fin de vie, à démystifier le matériel utilisé lors de cette phase, et leur donner des clés pour faire face aux situations.



Objectifs

- Comprendre l'accompagnement en soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie,
- Accompagner la phase palliative et la fin de vie,
- Devenir acteur de cet accompagnement en tant que professionnel.

Impliquez vos équipes dans la fin de vie de vos bénéficiaires afin d'apporter à tous de l'apaisement.



Contenu de la formation

- **Contexte juridique**
 - Les différentes législations
 - Les directives anticipées
 - La personne de confiance
- **Compréhension des différentes étapes de l'accompagnement**
 - Le curatif et le palliatif
 - La fin de vie et la phase agonique
- **Démystification et compréhension du matériel et des médicaments**
 - Le PCA (analgésie autocontrôlée par le patient) de morphine
 - Le pousse seringue électrique
 - Les dispositifs d'oxygénation
 - Les matériaux invasifs
 - Les médicaments de la fin de vie
- **Accompagnement en palliatif : et moi, que puis-je faire ?**
- **Gestion des partenaires externes : leur rôle et les sources d'informations**
- **Étude des cas concrets / cliniques**

Toute association a besoin de bénévoles pour assurer son fonctionnement. Les bénévoles actuels et futurs doivent connaître leurs rôles et leurs responsabilités.

La formation

« RECRUTER ET FIDÉLISER VOS BÉNÉVOLES »

permettra de clarifier leurs missions.



Public cible

Tout responsable associatif ou militant s'interrogeant sur le bénévolat et sa pérennité au sein de l'association dont il est membre



Prérequis

Aucun



Durée : 1 jour

Sachant qu'une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation



Format

En présentiel sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Travail en groupe



Livable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org. Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

1 500 € hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)

Description

22 % des Français sont engagés activement dans des actions de bénévolat. Il n'y a donc ni crise du bénévolat, ni crise de l'engagement, contrairement à ce que disent certains responsables associatifs.

Si les indicateurs sont au vert, les associations sont toutefois confrontées à des mutations des formes de bénévolats et de la notion d'engagement.

Les attentes des bénévoles se sont diversifiées et leur profil a évolué. Face à ces mutations les associations doivent :

- déployer des stratégies de recherche de bénévoles,
- être transparentes sur le cadre juridique du bénévole,
- être claires sur leur place par rapport aux équipes opérationnelles (rôle, responsabilités, droits et devoirs),
- accompagner le bénévole pour le fidéliser.

Cette formation vise à amener les responsables et militants associatifs à penser le bénévolat au sein de leur association et à définir une stratégie d'engagement et de fidélisation de l'ensemble des bénévoles.

Objectifs

- **Comprendre les mutations du bénévolat** : être en capacité de définir un projet pour les bénévoles ;
- **Bien cerner les besoins associatifs et les besoins des bénévoles** : proposer aux bénévoles une mission et des fonctions claires, et les aider à se positionner vis-à-vis des salariés ;
- **Connaître le cadre juridique du bénévolat** : appréhender les différentes typologies de bénévoles et maîtriser les types de missions autorisés par le cadre légal.

Déployez une stratégie de bénévolat efficace et assurez une collaboration harmonieuse entre bénévoles et salariés.

Contenu de la formation

Module 1 : les évolutions du bénévolat

- Influence des jeunes (moins de 30 ans)
- Notion d'engagement multiforme
- Attentes de formation pour plus de compétences

Module 2 : les diverses typologies du bénévolat

- Bénévolat de gouvernance
- Bénévolat d'animation
- Bénévolat de logistique

Module 3 : cartographie des besoins de l'association

- Méthode pour la construction d'une cartographie
- Savoir définir les besoins de manière précise
- Construction de « profils d'action » pour bénévoles
- Évolution du bénévole dans la structure

Module 4 : le cadre juridique du bénévolat

- Charte du bénévolat
- Projet associatif clair avec des objectifs fixés
- Articulation salariés associatifs / bénévoles associatifs
- Contrat de bénévolat / volontariat

La gouvernance d'une association nécessite des administrateurs conscients de leurs responsabilités.

La formation « ÊTRE ADMINISTRATEUR AU SEIN D'UNE ASSOCIATION : LES CLÉS POUR EXERCER SON MANDAT EN TOUTE RESPONSABILITÉ »

permettra de clarifier leur rôle et leur mission au sein d'un Conseil d'Administration.



Public cible

Toute personne membre d'une association s'interrogeant sur le mandat d'administrateur
Toute personne nouvellement membre d'un conseil d'administration



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

- Une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation.
- Possibilité d'organiser la formation sous forme de séminaire, le vendredi/samedi ou le samedi/ dimanche



Format

En présentiel
sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Travail en groupes



Livrable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)

Description

En 1999, la Cour de Cassation est venue rappeler « que l'exercice d'un mandat social, rémunéré ou non, entraîne la responsabilité du mandataire ».

Un recadrage concernant la responsabilité civile et pénale auquel les associations, qu'elles soient gestionnaires ou non, ne peuvent échapper et qui pourrait être à l'origine de la crise du bénévolat de gouvernance portée par une vision anxieuse de l'exercice d'administrateur.

Cette formation vise à démystifier le mandat d'administrateur, et à aider les participants à en comprendre les concepts afin de leur donner l'envie de s'engager dans la gouvernance associative. Elle a aussi pour but d'éclaircir le rôle des administrateurs, de définir leurs droits et devoirs, et de préciser les interactions avec l'équipe de direction, tout en mettant en lumière les prérogatives du Président et son pouvoir de délégation.

Objectifs

- **Comprendre le cadre juridique et légal** : maîtriser le cadre juridique des associations, les obligations légales des administrateurs, notamment en matière de responsabilité civile, pénale et/ou administrative ;
- **Appréhender la fonction d'administrateur dans sa globalité** : distinguer clairement les missions des administrateurs par rapport à celles de l'équipe opérationnelle (rôle, responsabilités, droits, devoirs) en mettant l'accent sur la gestion stratégique et la supervision ;
- **Clarifier les relations entre administrateurs et l'équipe de direction** : établir des lignes directrices pour une collaboration harmonieuse entre la gouvernance bénévole et les employés salariés, en respectant les prérogatives de chacun ;
- **Préciser le rôle du Président et son pouvoir de délégation** : décrire les attributions spécifiques du Président de l'association et les modalités de délégation de ses tâches et missions.

Confortez vos administrateurs dans leur positionnement et sécurisez leur engagement en leur donnant les moyens de bien exercer leur mission, pour assurer la pérennité de votre association.

Contenu de la formation

Jour 1

Module 1 : Le modèle associatif dans le secteur médico-social

- Association : principe de fonctionnement, rôle et modes d'organisation
- Le rapport aux autorités de contrôle et de tarification

Module 2 : L'administrateur

- La fonction d'administrateur : rôle et mission, responsabilités et principes de fonctionnement, évolutions en cours du statut
- Le Président, un administrateur à part

Module 3 : Les dérives courantes à l'origine des dysfonctionnements associatifs

- Les ingérences de la gouvernance dans la dirigeance
- Les principales dérives (multiplicité des casquettes, absence de délégation) et leur impact sur le fonctionnement du dispositif associatif

Module 4 : La délégation

- Le DUD - Document Unique de Délégation : principes et conséquences en cas de non-respect des obligations
- La délégation de pouvoir / la délégation de signature : principes et conséquences en cas de non-respect des obligations

Jour 2

Module 5 : La rationalisation de la carte associative (fusions, acquisitions, regroupements, retrait d'habilitation)

Module 6 : Présentation des directives de la commande publique (approche partenariale, ancrage territorial, proximité avec les usagers)

Module 7 : Les grands enjeux du secteur (inclusion, désinstitutionnalisation, personnalisation des parcours et accompagnements, partenariats)

Module 8 : Un peu de prospective, vers quoi se dirige le modèle associatif ?

Le projet associatif est la colonne vertébrale de l'action associative, il permet de développer une vision commune.

La formation

« ÉLABORER UN PROJET ASSOCIATIF AU PLUS PROCHE DE VOS VALEURS QUI EMPORTE L'ADHÉSION DE TOUS : SALARIÉS, BÉNÉVOLES ET BÉNÉFICIAIRES »

donnera à votre association les outils pour construire votre projet associatif avec l'ensemble des parties prenantes.



Public cible

- Administrateurs d'association
- Directeurs Généraux et Directeurs d'établissement
- Cadres et toutes personnes intéressées par le projet associatif



Prérequis

Aucun



Durée : 1 jour

Sachant qu'une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation



Format

En présentiel
sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Travail en groupe
- Temps d'échanges autour de la vie associative



Livable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

1 500 € hors frais de déplacement du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)



Description

- Définir l'identité, les valeurs et les ambitions d'une organisation,
- Structurer les objectifs et les actions en cohérence avec les missions prévues dans ses statuts.



Objectifs

Pouvoir élaborer le projet associatif en autonomie :

- **Comprendre l'importance du projet associatif** : son rôle dans la gouvernance, sa contribution à la cohésion interne et à l'image extérieure de l'organisation ;
- **Élaborer un projet sur-mesure** : analyser les besoins des parties prenantes, définir des objectifs stratégiques opérationnels et clairs ;
- **Formaliser le document** : rédiger un contenu structuré, attractif et conforme aux attentes des autorités ;
- **S'approprier les outils nécessaires pour animer et réviser régulièrement le projet associatif.**

Valorisez votre accompagnement et renforcez votre image auprès des bénéficiaires et de leurs familles, de vos salariés et de vos partenaires institutionnels.



Contenu de la formation

Pourquoi écrire son projet associatif ?

Comment décrire son association ?

Que contient le projet associatif ?

- L'histoire et les valeurs
- L'organisation et la typologie de gouvernance
- Les objectifs évaluables de l'association
- Les modalités d'évaluation de la performance du Conseil d'Administration
- L'éthique de l'association (charte éthique)
- L'articulation entre les bénévoles et les professionnels

Le + APHILIA Conseil :
le projet associatif clé en main

Au-delà de cette formation, le cabinet APHILIA Conseil peut prendre en charge la rédaction de votre projet associatif. Dans le cadre d'une mission de conseil, notre consultant vous accompagnera dans la définition et l'animation de groupes de travail, et proposera à votre comité de pilotage une version rédigée de votre projet associatif.

Pour plus d'informations, contactez-nous !

La réforme des évaluations des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) vient bousculer les attendus de l'évaluation.

La formation « PRÉPARER L'ÉVALUATION D'UN ÉTABLISSEMENT OU D'UN SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL CONFORMÉMENT À LA PROCÉDURE HAS »

vous apportera les éléments clés et vous permettra de répondre au mieux aux objectifs de l'évaluation.



Public cible

Tout professionnel du secteur social ou médicosocial



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

Sachant qu'une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation



Format

En présentiel sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges sur les pratiques
- Travail en groupe



Livrable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)

Description

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation, la loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les missions de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui a élaboré :

- Une procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS,
- Un cahier des charges fixant les exigences requises pour devenir un organisme autorisé à réaliser ces évaluations.

L'évaluation des ESSMS repose désormais sur un référentiel national commun. Les personnes en situation de vulnérabilité, où qu'elles se trouvent et quelle que soit la nature de l'accompagnement proposé, doivent bénéficier de la même qualité d'accompagnement

La formation vise à accompagner votre structure, afin d'appréhender aux mieux les attentes du référentiel HAS et notamment de réduire le taux de non-conformité par rapport à l'ensemble des critères et particulièrement les critères impératifs.

Objectifs

- **Maîtriser le référentiel et préparer la première évaluation de l'établissement ;**
- **Comprendre les attendus de l'évaluation :** maîtriser la méthodologie de préparation de la documentation, les attentes relatives aux entretiens et l'organisation de la visite d'évaluation ;
- **Organiser et mener à bien l'auto-évaluation ;**
- **Comprendre la plateforme Synaé et le rapport d'évaluation.**

Maximisez vos chances de réussite lors de l'évaluation de votre structure.

Contenu de la formation

- La loi du 2 janvier 2002 et les évaluations
- L'introduction et l'accompagnement à la démarche qualité
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)
- Les instances de suivi : de l'ANESM à la HAS
- La réforme de l'évaluation
- La temporalité
- L'autoévaluation
- Le recours à des cabinets conseil
- Le référentiel unique d'évaluation
- La méthode d'évaluation et les nouveaux concepts : de l'accompagné traceur à l'audit système
- La place de l'usager dans l'évaluation
- Les critères impératifs
- La cotation
- Le niveau d'exigence
- La plateforme Synaé
- La visite d'évaluation
- Le rapport d'évaluation

Le + APHILIA Conseil :
Réussir son évaluation !

Au-delà de cette formation, le cabinet APHILIA Conseil peut vous accompagner pour aborder sereinement votre évaluation. Dans le cadre d'une mission de conseil, notre consultant réalisera votre auto-diagnostic en conditions réelles, pour faire le point sur vos forces et vos axes de progression en amont de l'évaluation.

Pour plus d'informations, contactez-nous !

Pour élaborer un projet d'établissement ou de service, un accompagnement méthodologique peut se révéler nécessaire.

La formation

« ÉLABORER UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT / DE SERVICE PARTICIPATIF ET FÉDÉRATEUR »

donnera à vos équipes les outils pour construire un projet avec l'ensemble des parties prenantes.



Public cible

- Cadres du secteur social et médico-social
- Référents Qualité



Prérequis

Aucun



Durée : 1 jour

Sachant qu'une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation



Format

En présentiel sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges sur les pratiques
- Travail en groupe



Livvable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

1 500 € hors frais de déplacement du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)

Description

Le projet d'établissement, obligatoire depuis la loi du 2 janvier 2002, fait office de feuille de route pour un établissement ou un service. Il fédère les équipes autour des orientations stratégiques sur les 5 ans à venir. Il sert de cadre de référence pour la gestion et le développement, il favorise la cohésion et l'engagement des acteurs au sein de l'établissement.

Objectifs

- Connaître le contenu du projet d'établissement/service répondant aux exigences du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) de mars 2022 et au décret n° 2024-166 du 29 février 2024 ;
- Maîtriser la méthodologie de projet en associant l'ensemble des personnes concernées ;
- Élaborer un document structuré et engageant qui définit la mission, les valeurs, et les axes de développement de l'établissement / du service.

Valorisez le travail fourni par vos équipes, leurs compétences professionnelles et la qualité de votre accompagnement auprès des bénéficiaires, partenaires et autorités.

Contenu de la formation

Le cadre législatif et réglementaire

- La loi du 2 janvier 2002
- Le projet d'établissement dans le CASF
- La réforme de l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

Les thématiques à inclure dans le projet

- Le repérage des thématiques
- La description des thématiques

La participation des personnes concernées

- La mobilisation des personnes concernées à la réalisation du projet
- La mise en place du Comité de pilotage, de groupes de travail et de questionnaires

La formalisation du projet et le suivi du plan d'action

- La forme du projet
- La conception et le suivi du plan d'action
- La communication en interne et en externe sur le projet

Le + APHILIA Conseil :

Le projet d'établissement clé-en-main !

Au-delà de cette formation, le cabinet APHILIA Conseil peut prendre en charge la rédaction de votre projet d'établissement. Dans le cadre d'une mission de conseil, notre consultant vous accompagnera dans la définition et l'animation de groupes de travail, et proposera à votre comité de pilotage une version rédigée de votre projet.

Pour plus d'informations, contactez-nous !

Dans un contexte où les établissements et services sociaux et médico-sociaux font face à des contraintes budgétaires et à des demandes nouvelles concernant la rationalisation des achats de la part des autorités de tarification et contrôle, il est nécessaire pour les dirigeants et opérationnels au cœur des associations d'adopter une gestion efficace des achats. Penser sa politique achat en dépassant la question des coûts devient essentiel, pour aborder les aspects environnementaux, la question des approvisionnements ou les aspects citoyens de l'achat.

La formation « CONCEPTUALISER ET FORMALISER SA POLITIQUE ACHAT »

vous permettra de quitter la dimension domestique pour entrer dans une démarche institutionnelle de l'achat.



Public cible

Tout professionnel concerné directement ou indirectement par les achats



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

Sachant qu'une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation



Format

En présentiel sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges sur les pratiques
- Travail en groupe



Livrable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)

Description

Cette formation vise à fournir aux dirigeants, aux responsables opérationnels et aux collaborateurs en charge des achats, les compétences nécessaires pour formaliser et piloter une politique d'achats efficace. Elle aborde les différents types d'achats, les problématiques spécifiques au secteur associatif, les réglementations en vigueur, ainsi que l'intégration des aspects environnementaux et sociétaux.

Objectifs

- **Connaître les enjeux des achats** : l'importance stratégique de cette fonction, les spécificités associatives et les obligations réglementaires,
- **Organiser et optimiser le pilotage et la gestion des achats** : la définition des besoins, le sourcing des partenaires, la négociation et la contractualisation,
- **Intégrer des principes autres que financiers dans sa réflexion** : l'incorporation de critères environnementaux et sociétaux dans la politique achats.

Dynamisez vos achats en intégrant toutes les dimensions de cette fonction.

Contenu de la formation

Jour 1

- **Module 1** : la présentation des pratiques d'achat au sein du secteur médico-social
- **Module 2** : la réglementation en matière d'achat
- **Module 3** : les stratégies associatives concernant le concept d'achat
- **Module 4** : le concept d'achat

Jour 2

- **Module 5** : les typologies d'achat
- **Module 6** : les nouvelles problématiques autour de l'achat
- **Module 7** : la mise en pratique de l'achat sur un dispositif associatif

Le + APHILIA Conseil :
votre politique achat clé en main !

Au-delà de cette formation, le cabinet APHILIA Conseil peut vous accompagner pour aborder votre politique achat. Dans le cadre d'une mission de conseil, notre consultant formalisera votre politique achat selon vos chartes et pratiques professionnelles.

Pour plus d'informations, contactez-nous !

NOS FORMATEURS

Nos formateurs ont tous un parcours en ESSMS et une solide expérience du conseil et/ou formation.



Bernardin PIOT

Titulaire d'un Master 2 de l'IFROSS à l'université Lyon III, il a travaillé 25 ans dans le secteur de l'insertion professionnelle et du médico-social sur des postes de direction. Il intervient aussi auprès de professionnels en centre de formation.

Bernardin assure à la fois la direction du cabinet et des missions de conseil, d'évaluation et de formation.



Frédéric BLASER

Diplômé de Sciences Po, il travaille depuis plus de 30 ans dans le secteur social et médico-social, en alternant des postes de direction opérationnelle, des postes de conseil en cabinet sur la gestion de projets et la conduite d'études de prospective, de diagnostics.

Il est aussi enseignant et formateur dans des écoles et centres de formation professionnels.

Frédéric assure les formations « Administrateurs », « Bénévoles », « RGPD », « DUERP », « Politique achat », « Secret professionnel », ...



Marie-Ange VENCK

Titulaire du DEIS (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale), ancienne professionnelle du secteur social et médico-social pendant 20 ans, ex-chef de service et chargée de mission d'associations, elle a aussi travaillé sur la pauvreté en milieu rural et le regroupement familial. Elle est aussi militante associative.

Marie-Ange assure les formations « Pré-évaluation », « Projet associatif », « Projet d'établissement », « Groupe de parole », « Bientraitance ».



Loïc ROYER

Diplômé en Cuisine de Lycée Hôtelier (CAP et BEP), il a travaillé en restauration traditionnelle et gastronomique en Suisse et en Andorre, et a ensuite été moniteur d'atelier en cuisine dans un restaurant d'application en CAT. Il a été cuisinier, chef gérant, responsable d'intervention chez Sodexo, et a été chef de secteur puis chef gérant chez Avenance et gérant de Nat'Appro.

Loïc assure les formations « HACCP » et « Plan de maîtrise sanitaire ».



Alexandra BLASER

Diplômée DU en soins palliatifs, en soins continus, médecine polyvalente, oncologie/soins palliatifs, ancienne infirmière sapeur-pompier au SDMIS du Rhône et CHU de Lyon, elle a aussi été responsable logistique sur des programmes de développement en Afrique. Elle est notre spécialiste des questions d'évaluation soins dans nos démarches d'évaluations. Elle vous apporte des recommandations concrètes pour votre établissement de santé et médico-social tout en prenant en compte vos enjeux professionnels, la prise en charge de vos résidents et l'organisation de vos services.

Alexandra assure la formation « Accompagnement fin de vie ».

**Pour vous inscrire,
demander une information ou un devis
sur les formations proposées ou toute autre besoin,
contactez-nous !**



contact@aphilia-ess.org
04 78 68 00 79



Cabinet APHILIA conseil
20 quai Perrache | 69002 Lyon
www.aphilia-ess.org

SIREN 822 566 295 - APE 7022Z
N° activité 84691544669

MEMBRE DU RÉSEAU APOGÉES

